

Plan d'études de la mise à niveau de 30 ECTS en géographie pour la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire (MADD)

Dans le présent document, la désignation des fonctions et des titres s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le présent programme de 30 crédits ECTS en géographie de niveau Bachelor est réservé aux étudiants admis à la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire organisée par les HEP romandes et l'université de Genève. Ce programme de mise à niveau est réparti en trois modules.

Le premier module (module 1) est composé d'enseignements de base. L'étudiant doit acquérir 12 crédits ECTS parmi les cours proposés.

Le deuxième module (module 2) est composé d'enseignements qui sont en relation avec la géographie physique. L'étudiant doit acquérir 6 crédits ECTS parmi les cours proposés.

Le troisième module (module 3) est composé d'enseignements qui sont en relation avec la géographie humaine. L'étudiant doit acquérir 12 crédits ECTS parmi les cours proposés.

Notes techniques pour la lecture du Plan d'études

- Modalités d'enseignement

Les activités pédagogiques (i.e. types d'enseignement) sont précisées comme suit : C > Cours ; S > Séminaires ; E > Exercices ; TP > Travaux pratiques ; T > Activités de terrain – camps, excursions.

- Évaluation

L'évaluation peut se faire sous la forme d'un examen *écrit, oral*, ou d'une validation (*travail pratique, contrôle continu, séminaire, exposé oral, travail individuel, etc. fourni dans le cadre des études*). Les *examens écrits et oraux* ont lieu *durant les sessions d'examens*.

Les validations (contrôle continu, travail personnel, séminaire, exposé oral, travail pratique de laboratoire, travail informatique ou de terrain) ont lieu *durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements* suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre. Les étudiants sont priés de se conformer aux directives des enseignants pour ces validations.

Les modalités d'évaluation sont précisées comme suit : Écrite > examen écrit, d'une durée de 1 à 4 heures ; Orale > examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ; Validation > peut prendre la forme suivante : Pratique > travail individuel ou de groupe ou Cci > contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours.

Un enseignement peut être évalué au moyen de deux modalités d'évaluation (par exemple : Écrite et Pratique).

- Offre de cours et allocation horaire

L'horaire des cours est disponible à l'adresse : www.unil.ch/gse > Accès Etudiants > Cours et horaires.

Les allocations horaires indiquées pour une activité pédagogique impliquent que l'étudiant suit et s'inscrit à l'ensemble de la prestation (exemple : 14C 16T est un tout et signifie 14 heures de cours ET 16 heures de terrain).

Module 1 – Cours de base (12 ECTS)						
Enseignements	Obligatoire	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie : milieu, espace, territoire	•	J. Ruegg (coord.) G. Mariéthoz S. Lane	39C 13TP, 4 tutorats		CCi Ecrit (2h)	6
Démographie et genre de vie		C. Mager		26C 13TP	Pratique Ecrit (3h)	6
La pensée géographique		P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrit (2h)	6
Total des crédits offerts pour ce module						18
Total des crédits exigés pour ce module						12

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.

Module 2 – Cours en géographie physique (6 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Climatologie	J.-M. Fallot	52C		Ecrit (2h)	6
Hydrologie	M. Milano		16C 10TP	Ecrit (2h)	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie ou Analyses en géographie physique)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Ecrit (2h)	6
Géographie physique et géologie des environnements alpins	S. Lane (coord.) F. Herman J.-D. Champagnac		16C 8TP 16T	Pratique Ecrit (1h)	6
Géomorphologie	E. Reynard	16C 10TP		Ecrit (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					27
Total des crédits exigés pour ce module					6

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.

Module 3 – Cours en géographie humaine (12 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie sociale	R. Véron (coord.) L. Chanteloup		39C 13TP	CCi Ecrit (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrit (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat		26C	Pratique Ecrit (2h)	3
Aménagement du territoire	J. Salomon Cavin		26C 13S	Ecrit (2h)	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrit (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Ecrit (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					30
Total des crédits exigés pour ce module					12

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé.

Conditions de réussite de la mise à niveau

- ¹ L'étudiant inscrit dans le programme de mise à niveau de 30 ECTS en géographie pour la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire doit suivre et réussir les trois modules décrits dans le plan d'études et en acquérir les crédits ECTS.
- ² Les validations sont effectuées pendant les périodes de cours. Les examens écrits et oraux ont lieu pendant les sessions d'examens d'hiver et d'été. La session d'automne est une session de rattrapage uniquement, pour les examens comme pour les validations.
- ³ Les notes attribuées à une évaluation notée vont de 1 à 6. Le 0 est une sanction réservée aux cas de fraude, tentative de fraude, plagiat ou absence non justifiée. Les notes sont exprimées au quart de point.
- ⁴ Un module est réussi si la moyenne des notes pondérées par les crédits ECTS des évaluations est supérieure ou égale à 4.0. La réussite du module donne droit à l'obtention des crédits ECTS qui lui sont liés et aucune évaluation ne peut être présentée en seconde tentative ; en cas de moyenne inférieure à 4.0, aucun crédit ECTS n'est octroyé.
- ⁵ L'étudiant qui échoue en première tentative à un module peut se présenter en seconde tentative aux évaluations échouées. Les notes des évaluations égales ou supérieures à 4.0 restent acquises.
- ⁶ Si l'étudiant présente à nouveau une validation (contrôle continu ou pratique) à la session de rattrapage, l'enseignant peut imposer une modalité différente.
- ⁷ Si l'étudiant présente à nouveau certaines évaluations, les notes obtenues en seconde tentative sont conservées.
- ⁸ L'étudiant qui échoue en seconde tentative à un module est en échec définitif au programme de mise à niveau de 30 ECTS en géographie pour la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire.
- ⁹ Pour le surplus, demeure réservée l'application des dispositions du Règlement de la Faculté des géosciences et de l'environnement et du Règlement de la Maîtrise universitaire en didactique disciplinaire.

Conseil de Faculté du 7 novembre 2019



Frédéric Herman
Doyen